

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 8 novembre 2021 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

2 personnes assistent à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

2021-11-270 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification : Titres du 2.11 et du 2.12

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2021-11-271 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES D'OCTOBRE 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil l'état des revenus et dépenses d'octobre 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des paiements effectués entre le 1^{er} octobre 2021 et le 27 octobre 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des variations budgétaires entre le 1^{er} octobre 2021 et le 27 octobre 2021.

2021-11-272 AJUSTEMENTS AUX CRÉDITS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT les obligations de l'article 8.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* (446-2007), adopté tel que prescrit par l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le rapport de la Direction sur les ajustements aux crédits budgétaires;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu d'autoriser les ajustements de crédits budgétaires au 8 novembre 2021 pour les comptes et montants présentés.

Copie de ce rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-273 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL À PARTIR DU 24 DÉCEMBRE 2021 ET RÉOUVERTURE LE 5 JANVIER 2022**

Il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes à partir du 24 décembre 2021 et réouverture le 5 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-274 **CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2022**

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que pour l'année 2022 le conseil maintienne sa politique de tenir les séances ordinaires, sauf exception, le deuxième lundi du mois à 19h30. Les dates choisies seront donc les suivantes :

17 janvier	11 juillet
14 février	8 août
14 mars	12 septembre
11 avril	11 octobre
9 mai	14 novembre
13 juin	5 décembre
12 décembre (extraordinaire) Budget	

Adoptée à l'unanimité

2021-11-275 **LISTE DES RESPONSABILITÉS ET REPRÉSENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QU'À la suite des élections municipales 2021, il y a eu un changement de conseiller au sein du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités et représentations des membres du conseil ont été modifiées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'adopter la liste des responsabilités et représentations des membres du conseil telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire mentionne que la liste sera disponible au bureau municipal et qu'éventuellement elle sera déposée sur le site internet de la Municipalité.

2021-11-276 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 628-2021 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1), Mme Jacqueline Lussier Meunier, par la présente :

- Donne avis de motion que sera adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement 628-2021 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Dépose le projet du règlement intitulé « Règlement 628-2021 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 ».

2021-11-277 RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN AGENT D'APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX - M. XAVIER RIVARD

CONSIDÉRANT les besoins en urbanisme de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a permis de recevoir et d'analyser plusieurs candidatures;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion des ressources humaines recommande l'embauche de M. Xavier Rivard en considérant l'échelon 1 de la classe 4 de notre politique salariale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'autoriser la ratification de l'embauche de M. Xavier Rivard, pour une période de 12 semaines à compter du 18 octobre 2021 et de le nommer fonctionnaire désigné pour l'application du règlement sur les permis et certificats numéro 558-2017 ainsi que le règlement général G-100.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-278 DÉMISSION DE MME ÉLIANE CARDIN ET AUTORISATION D'ENGAGER UN OU UNE NOUVEL(LE) ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(IVE) ET GREFFIER(ÈRE) ADJOINT(E)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2021-07-194, le Conseil confirmait l'embauche de Mme Éliane Cardin au poste d'adjointe administrative et greffière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE Mme Éliane Cardin a remis sa démission le 18 octobre 2021 signifiant son arrêt de travail en date du 28 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire maintenir le poste d'adjoint(e) administratif(ive) et greffier(ère) adjoint(e).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'accepter la démission de Mme Éliane Cardin et d'initier le processus pour combler le poste d'adjoint(e) administratif(ive) et greffier(ère) adjoint(e).

Adoptée à l'unanimité

2021-11-279 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE DAVE WILLIAMS POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a des besoins ponctuels en génie civil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a reçu une offre de services de Dave Williams en date du 27-10-2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette, d'accepter l'offre de Dave Williams pour ses tarifs offerts afin d'assister la Municipalité dans ses besoins en génie civil.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-280 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE TETRA TECH POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a des besoins ponctuels en génie civil;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a reçu une offre de services de Tetra Tech en date du 04-11-2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy, d'accepter l'offre de Tetra Tech pour ses tarifs offerts afin d'assister la Municipalité dans ses besoins en génie civil.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-281

AUTORISATION DE DEUX (2) FORMATIONS « FONCTIONNEMENT ET RÔLE DE L'ÉLU » « ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE »

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

CONSIDÉRANT QUE la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale suppose que les élus connaissent le fonctionnement et le rôle des élus;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 49 a été adopté le 4 novembre 2021 modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives et que les élus devront s'y soumettre;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services de la firme VOX avocat(e)s datée du 21 octobre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser les deux (2) formations (fonctionnement et rôle de l'élu et éthique et déontologie en matière municipale) proposées par la firme VOX avocat(e)s pour le maire, les 6 conseillers(ères), le directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général adjoint ainsi que le responsable de l'urbanisme, pour un montant de 6 323.63 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-282

AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL À SINTRA INC. – CONTRAT SCM-2020-01 – PAVAGE 2020

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-165, le conseil octroyait le contrat SCM-2020-01 à Sintra inc. pour les travaux de pavage des rues St-Joseph, Perreault, Lachapelle et du 5^e rang, pour un montant de 223 942.35 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'UN paiement partiel de 193 210.33 \$ taxes incluses a été autorisé par la résolution 2020-12-378;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement final a été autorisée par Dave Williams, ingénieur et que celui-ci recommande le paiement de la somme de 10 168.97 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le paiement final à Sintra inc. de 10 168.97 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-283

AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL À HUARD EXCAVATION INC. – CONTRAT SCM-2020-09 – RÉFECTION DES PONCEAUX ET CANALISATION 2020

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-09-279, le conseil octroyait le contrat SCM-2020-09 à Huard Excavation inc. pour les travaux de réfection des ponceaux de la rue Béland et du

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

1^{er} Rang Est ainsi que de la canalisation de la rue Boulais et du rond-point Béland, pour un montant de 108 120.77 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'UN paiement partiel de 88 182.91 \$ taxes incluses a été autorisé par la résolution 2020-12-385;

CONSIDÉRANT QU'UN paiement partiel de 6 143.98 \$ taxes incluses a été autorisé par la résolution 2021-01-006;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement final a été autorisée par Dave Williams, ingénieur et que celui-ci recommande le paiement de la somme de 4 964,58 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement final à Huard excavation inc. de 4 964.58 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 2021

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois d'octobre 2021 soit :

Permis d'addition d'un bâtiment	2
Permis de brûlage	1
Certificat d'autorisation – Autre	5
Permis de construction	1
Certificat d'autorisation pour piscine	1
Permis de captage des eaux souterraines	1
Permis de rénovation	1
Permis d'installation septique	2
Certif. d'autorisation travaux riverains	1
Certificat de changement d'usage	1

Pour un total de 16 permis et une valeur totale de 703 120.00 \$

2021-11-284 DÉMISSION DE M. SERGE GOSSELIN DU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Gosselin n'est plus disponible pour accomplir les tâches reliées au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Gosselin a remis sa démission le 5 octobre dernier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'accepter la démission de M. Serge Gosselin du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-285 NOMINATION DE M. MANUEL GOSSELIN AU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)

CONSIDÉRANT QUE le siège n° 3 est vacant à la suite de la démission de M. Serge Gosselin en cours de mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 du *Règlement concernant le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit que s'il survient une vacance au sein du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil peut y pourvoir en nommant un nouveau membre pour terminer le mandat;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE M. Manuel Gosselin a manifesté son intérêt de faire partie du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, de nommer M. Manuel Gosselin comme nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 3 pour compléter le mandat se terminant le 11 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-286

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 629-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NO 563-2017 VISANT À PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SUBSTITUTION D'UN MEMBRE

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1), Mme Johanna Fehlmann, par la présente :

- Donne avis de motion que sera adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement 629-2021 visant à préciser les dispositions relatives à la substitution d'un membre;
- Dépose le projet du règlement intitulé « Règlement 629-2021 amendant le règlement du comité consultatif d'urbanisme no 563-2017 visant à préciser les dispositions relatives à la substitution d'un membre ».

2021-11-287

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI – ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Haute-Yamaska est entré en vigueur le 19 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur des Règlements numéros 2021-340 et 2021-343 amendant le SADR de la MRC de La Haute-Yamaska, respectivement en date du 4 juin 2021 et du 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette entrée en vigueur, les municipalités locales de la MRC de La Haute-Yamaska avaient un délai de six mois pour procéder à l'exercice de concordance au SADR;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton n'a pas été en mesure de compléter, pour le 4 décembre et le 9 décembre 2021, les exercices de concordance réglementaire prévus par la loi et qu'à cet effet, elle doit adresser une demande de prolongation de délai;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une municipalité peut demander une telle prolongation de délai à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu :

D'acheminer une demande à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'obtenir une prolongation de délai, soit jusqu'au 4 juin 2022, pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 4 juin 2021 par le règlement de modification numéro 2021-340 et afin d'obtenir une prolongation de délai, soit jusqu'au 9 juin 2022, pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 9 juin 2021 par le règlement de modification numéro 2021-343 de la MRC de La Haute-Yamaska;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2021-11-288 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-09-243 APPUYANT LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. DE LA CIDRERIE MILTON INC. POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 4 281 787 ET 4 281 788**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance qui s'est tenue le 14 septembre 2021, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté la résolution 2021-09-243 intitulée « DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. – CIDRERIE MILTON INC., LOTS NO 4 281 787 ET 4 281 788, POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE » ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution ne faisait pas mention de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (c. P41.1) qui prévoit qu'une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles sur un lot contigu aux limites d'un périmètre d'urbanisation doit être assimilée à une demande d'exclusion.

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2021-09-243.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu d'abroger la résolution portant le numéro 2021-09-243.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-289 **DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.- CIDRERIE MILTON INC., LOTS N° 4 281 787 ET 4 281 788, POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE**

CONSIDÉRANT QUE Cidrerie Milton inc. a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, souhaitant obtenir un permis de bar pour la restauration afin d'offrir des produits artisanaux locaux aux visiteurs de la ferme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Cidrerie Milton inc. vise un lot inclus dans la zone protégée par la Commission de protection du territoire Agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demandé est considéré comme un usage de la classe A3 (activité agrotouristique), accessoire aux autres activités de repas à la ferme, la cueillette des pommes, les visites guidées et la vente des produits de la ferme ;

CONSIDÉRANT QUE les activités agrotouristiques sont complémentaires et nécessaires au maintien et au développement de l'activité agricole;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (c. P41.1) qui prévoit qu'une demande d'utilisation à des fins agricoles sur un lot contigu aux limites d'un périmètre d'urbanisation doit être assimilée à une demande d'exclusion, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton croit tout de même préférable de traiter la demande comme une demande d'autorisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Pierre Bernier; et unanimement résolu, d'appuyer la demande de Cidrerie Milton inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 281 787 et 4 281 788.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-290 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 630-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-100 CONCERNANT L'UTILISATION DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES**

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Johanna Fehlmann, que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le Règlement no 630-2021 modifiant le règlement général numéro G-100 étant un règlement uniformisé ayant pour objet de modifier le règlement uniformisé de manière à harmoniser les dispositions avec celles reliées à certaines bandes de protection naturelles, celles de la Loi resserrant l'encadrement

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

du cannabis et des règlements en découlant ainsi que celles de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et de ses règlements d'application. Le règlement vise également à préciser certaines dispositions en lien avec la consommation d'alcool, la projection de sources de lumière, la surveillance de la pratique de la planche à roulettes, du patin acrobatique à roues alignées, de la trottinette, du BMX et du vélocross, en plus d'assouplir les règles applicables pour la vente à l'extérieur de produits alimentaires saisonniers.

Le projet de ce règlement est également déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1).

PÉRIODE D'INFORMATION

a) Lien cyclable

M. Sarrazin mentionne qu'une consultation publique sera prévue en 2022 afin d'obtenir les commentaires des citoyens sur le projet d'un futur lien cyclable entre Sainte-Cécile-de-Milton et Granby.

b) Caserne satellite

M. Sarrazin informe les citoyens que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton évalue présentement le projet de réaliser une caserne satellite sur le territoire de Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

c) Route Boileau

M. Sarrazin mentionne que la Municipalité analyse présentement la possibilité de paver la route Boileau dans le cadre de son prochain plan triennal d'immobilisations.

d) Phase 2 du 31 rue Principale

M. Sarrazin annonce que nous attendons la réponse officielle d'une aide financière pour réaliser la phase 2 du bâtiment patrimonial appartenant à la Municipalité au 31 rue Principale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1) Un citoyen demande si des visites annuelles sont prévues par le service des incendies concernant les risques faibles afin de répondre aux exigences des assurances résidentielles.

Des vérifications seront faites par la direction générale auprès du service des incendies.

2) Un citoyen mentionne que l'indicateur de vitesse sur le 1^{er} rang est défectueux.

Un suivi sera fait avec le service des travaux publics.

2021-11-291

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 08.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier